

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 11 mars 2014
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 11^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol (arrivée à 19 h 35); madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillierier; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Monique Vallée.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Dominique Bégin, régisseuse, service de la vérification interne; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-03-115

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir retiré le point 10 A « Délégués au CGTSIM » (à la demande de monsieur Guy Allard);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2014, AJOURNÉE LE 25 FÉVRIER 2014

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

- A) Correspondance en date du 3 mars 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Politique de gestion des cadres de la CSMB – Projet aux fins de consultation
- B) Politique d'appréciation du développement de compétences des cadres de la CSMB – Projet aux fins de consultation
- C) Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail – Projet aux fins de consultation

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Acte d'établissement de l'école des Berges-de-Lachine – Retour de consultation et adoption
- B) Acte d'établissement de l'école du Bois-de-Liesse – Retour de consultation et adoption
- C) Acte d'établissement de l'école des Grands-Êtres – Retour de consultation et adoption
- D) École à vocation particulière – Demande d'approbation à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de l'article 240 de la LIP – École Nouvelle-Querbes – Retour de consultation et adoption

- E) École à vocation particulière – Demande d’approbation à la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de l’article 240 de la LIP – Collège Saint-Louis – Retour de consultation et adoption

8.2 Planification stratégique

- A) Plan stratégique 2014-2018 – Adoption pour consultation

8.3 Vérification interne et reddition de compte

- A) Dépôt du bilan des activités du responsable de l’observation des règles contractuelles (RORC)

8.4 Communications

8.5 Mesures d’urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Retiré
B) Délégués à la FCSQ
C) Délégués à l’ACELF
D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 14 janvier 2014
E) Capsule d’internationalisation
F) Participation au 1^{er} congrès international en éducation entrepreneuriale consciente, du 23 au 25 avril 2014, au Centre de congrès et d’expositions de Lévis

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
B) Information du directeur général
 - Mission au Bénin
 - Évolution du Service des ressources matérielles

C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 28 janvier au 24 février 2014
D) Réalisations des mandats de vérification interne de l’année 2013 et mandats de vérification interne pour l’année 2014

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

- A) Nutrition – Information sur le Mois de la nutrition dans nos écoles

14. AJOURNEMENT AU MARDI 25 MARS 2014 À 19 H 00

- Projet d’agrandissement de l’école Enfant-Soleil – Octroi de contrat entrepreneur en construction

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC13/14-03-116

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014, ajournée au 25 février 2014, a été remis aux commissaires le jeudi 6 mars 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 4
février 2014,
ajournée au 25
février 2014**

CC13/14-03-117

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014, ajournée au 25 février 2014, tel que déposé.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC13/14-02-111
– Mission au
Bénin pour le
lancement
OIECEC –
Nomination de
trois délégués**

CC13/14-03-118

ATTENDU QUE par sa résolution CC13/14-02-111, le Conseil des commissaires a nommé parmi ses membres, trois déléguées pour sa mission au Bénin, dont madame Sarita Benchimol;

ATTENDU QUE madame Sarita Benchimol a, depuis, déclaré qu'elle n'était plus en mesure de participer à cette mission;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC13/14-02-111, afin de retirer le nom de madame Sarita Benchimol de la délégation du Conseil des commissaires de la CSMB à la mission au Bénin, en marge du lancement OIECEC.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

1. Madame Danielle Landry, organisatrice communautaire, représentant l'organisme « La Troisième avenue », présente les personnes qui l'accompagnent et remet le document « Plaidoyer des droits des enfants à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys », aux membres du Conseil des commissaires.

Tour à tour, madame Landry et les personnes qui l'accompagnent font leurs représentations et demandes, à partir du document qu'ils ont remis.

Ils invitent les membres du Conseil à se présenter à leur séance d'information, le 28 mars 2014.

Madame Diane Lamarche-Venne répond qu'ils reçoivent ce soir, beaucoup d'information, en peu de temps. Elle mentionne que les parents sont importants dans le système éducatif et elle présente les commissaires représentants du comité central de parents de la CSMB. Elle invite ses collègues commissaires représentants les comités de parents à regarder avec eux le document déposé. Elle souligne qu'elle espère pouvoir être disponible pour répondre à leurs questionnements, le 28 mars 2014.

2. Monsieur Luc Jacob, président du SEOM, intervient sur le Plan stratégique de la CSMB, après avoir pris connaissance de l'avant-projet.

Il tient à assurer au Conseil que la démarche de consultation sera tenue.

Il tient à s'exprimer sur l'élaboration initiale du projet de Plan stratégique. Il demande ce qui peut justifier l'absence d'enseignants et d'enseignantes ainsi que des représentants du SEOM dans l'élaboration du projet de consultation du Plan stratégique de la CSMB. Il demande à ce que, dans le futur, si des groupes de travail sont formés, le SEOM puisse être associé.

Monsieur Yves Sylvain répond que la CSMB n'est pas toujours en contexte de relation de travail, cependant, elle a à cœur d'impliquer son personnel puisque tout le personnel est important.

**Mme Benchimol
prend son siège**

ADVENANT 19 h 35, madame Sarita Benchimol
prend son siège.

**Politique de
gestion des
cadres de la CSMB
– Projet aux fins
de consultation**

Documents déposés :
Sommaire
Projet de politique.

CC13/14-03-119

ATTENDU la volonté de la Direction générale de modifier et de mettre à jour les deux politiques de gestion des cadres de la CSMB;

ATTENDU la volonté de la Direction générale d'unifier la Politique de gestion des cadres d'école et la Politique de gestion des administrateurs et des cadres de centre;

ATTENDU QUE le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par la Direction générale;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 19 février 2014.

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité ;

D'adopter aux fins de consultation le projet de Politique de gestion des cadres de la CSMB;

De consulter les deux associations et de fixer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

Adoption du projet aux fins de consultation par le Conseil des commissaires	11 mars 2014
Période de consultation :	
Associations de cadres (2) :	12 mars au 11 avril 2014
• ACEOM	
• ACSQ	
Analyse et recommandation de la Direction générale	14 avril 2014
Adoption de la politique par le Conseil des commissaires	6 mai 2014
Mise en application	1 ^{er} juillet 2014

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer, aux fins d'adoption, à la séance ordinaire du 6 mai 2014, un projet final de Politique gestion des cadres de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de politique.

ATTENDU la volonté de la Direction générale de modifier et de mettre à jour les trois politiques d'évaluation des cadres de la CSMB;

ATTENDU la volonté de la Direction générale d'unifier les trois politiques d'évaluation des cadres de la CSMB;

ATTENDU QUE le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres;

**Politique
d'appréciation du
développement
de compétences
des cadres de la
CSMB – Projet
aux fins de
consultation**

CC13/14-03-120

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par la Direction générale;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 19 février 2014.

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation le projet de la Politique d'appréciation du développement de compétences des cadres de la CSMB;

De consulter les deux associations et de fixer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

Adoption du projet aux fins de consultation par le Conseil des commissaires	11 mars 2014
Période de consultation :	
Associations de cadres (2) :	
• ACEOM	12 mars au
• ACSQ	11 avril 2014
Analyse et recommandation de la Direction générale	14 avril 2014
Adoption de la politique par le Conseil des commissaires	6 mai 2014
Mise en application	1 ^{er} juillet 2014

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer, aux fins d'adoption, à la séance ordinaire du 6 mai 2014, un projet final de Politique gestion des cadres de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail –
Projet aux fins de consultation**

CC13/14-03-121

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de politique.

ATTENDU la volonté de la Direction générale de modifier et de mettre à jour la Politique sur la prévention et la résolution des cas de harcèlement psychologique en milieu de travail;

ATTENDU QUE le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail constitué de Me Marie-Josée Sigouin, avocate conseil du Groupe LeCorre, ainsi que de représentants des deux associations de cadres;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par la Direction générale;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 19 février 2014.

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation le projet de la Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail;

De consulter les deux associations ainsi que les quatre syndicats et de fixer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

Adoption du projet aux fins de consultation par le Conseil des commissaires	11 mars 2014
Période de consultation :	12 mars au 11 avril 2014
Syndicats (4) :	
• SEPB	
• SCFP	
• SEOM	
• SPPOM	
Associations de cadres (2) :	
• ACEOM	
• ACSQ	
Analyse et recommandation de la Direction générale	14 avril 2014
Adoption de la politique par le Conseil des commissaires	6 mai 2014
Mise en application	7 mai 2014

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer, aux fins d'adoption, à la séance ordinaire du 6 mai 2014, un projet final de Politique gestion des cadres de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école des
Berges-de-
Lachine – Retour
de consultation et
adoption**

CC13/14-03-122

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école des Berges-de-Lachine
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Avis reçu du Comité central de parents
- E) Résolutions #CC12/13-06-183 et #CC13/14-12-066
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a établi, par la résolution #CC12/13-06-183, un acte d'établissement pour la nouvelle école Saint-Louis Lachine située au 50, 34^e Avenue à Lachine;

ATTENDU QU'un nouveau nom a été proposé en novembre dernier par le Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC13/14-12-066, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, l'acte d'établissement de l'école des Berges-de-Lachine;

ATTENDU QU'un avis favorable du Comité central de parents a été reçu le 28 janvier 2014 au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Catherine Ménard, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'acte d'établissement de l'école des Berges-de-Lachine, pour entrée en vigueur le 12 mars 2014, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école du Bois-
de-Liesse –
Retour de
consultation et
adoption**

CC13/14-03-123

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école du Bois-de-Liesse
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Avis reçu du Comité central de parents
- E) Résolutions #CC12/13-06-184 et #CC13/14-12-065
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a établi, par la résolution #CC12/13-06-184, un acte d'établissement pour la nouvelle école « *Spring Garden* » située au 175, rue Sonata à Dollard-des-Ormeaux;

ATTENDU QU'un nouveau nom a été proposé en novembre dernier par le Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC13/14-12-065, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, l'acte d'établissement de l'école du Bois-de-Liesse;

ATTENDU QU'un avis favorable du Comité central de parents a été reçu le 28 janvier 2014 au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter l'acte d'établissement de l'école du Bois-de-Liesse, pour entrée en vigueur le 12 mars 2014, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école des
Grands-Êtres –
Retour de
consultation et
adoption**

CC13/14-03-124

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école des Grands-Êtres
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Avis reçu du Comité central de parents
- E) Résolutions #CC12/13-06-182 et #CC13/14-12-067
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a établi, par la résolution #CC12/13-06-182, un acte d'établissement pour l'école primaire Saint-Laurent Est située au 1150, rue Deguire à Saint-Laurent;

ATTENDU QU'un nouveau nom a été proposé en novembre dernier par le Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC13/14-12-067, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, l'acte d'établissement de l'école des Grands-Êtres;

ATTENDU QU'un avis favorable du Comité central de parents a été reçu le 28 janvier 2014 au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

**École à vocation particulière –
Demande d’approbation à la
Ministre de l’Éducation, du
Loisir et du Sport en vertu de
l’article 240 de la LIP – École
Nouvelle-Querbes – Retour de
consultation et adoption**

CC13/14-03-125

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu à l’unanimité :

D’adopter l’acte d’établissement de l’école des Grands-Êtres, pour entrée en vigueur le 12 mars 2014, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution #CC13/14-12-068
- E) Articles 193, 240 et 244 de la Loi sur l’instruction publique

ATTENDU QUE le 3 décembre 2013, par la résolution # CC13/14-12-068, le Conseil des commissaires a annoncé son avis d’intention de demander l’approbation à la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, de renouveler le statut de l’école Nouvelle-Querbes comme école à vocation particulière en vertu de l’article 240 de la Loi sur l’instruction publique et, en conséquence, de procéder aux consultations requises;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU QUE l’école Nouvelle-Querbes est dédiée à offrir le programme de pédagogie alternative au primaire depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité pour tout leur préscolaire et leur primaire, il y a lieu de demander à la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport d’approuver l’établissement aux fins d’un projet particulier à l’école Nouvelle-Querbes, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l’unanimité :

De demander à la Ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport de renouveler le statut d’école à vocation particulière, selon l’article 240 de la Loi sur l’instruction publique, de l’école Nouvelle-Querbes, école offrant le programme de pédagogie alternative au primaire, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation particulière –
Demande d’approbation à la
Ministre de l’Éducation, du
Loisir et du Sport en vertu de
l’article 240 de la
LIP – Collège Saint-Louis –
Retour de consultation et
adoption**

CC13/14-03-126

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution #CC13/14-12-069
- E) Articles 193, 240 et 244 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE le 3 décembre 2013, par la résolution # CC13/14-12-069, le Conseil des commissaires a annoncé son avis d'intention de demander l'approbation à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de renouveler le statut du Collège Saint-Louis comme école à vocation particulière en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique et, en conséquence, de procéder aux consultations requises;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU QUE le Collège Saint-Louis est dédié à offrir le programme d'éducation internationale au secondaire depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité, il y a lieu de demander à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'approuver l'établissement aux fins d'un projet particulier au Collège Saint-Louis, pour une durée correspondant à l'obtention d'un diplôme de secondaire V, soit (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

De demander à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de renouveler le statut d'école à vocation particulière, selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, du Collège Saint-Louis, école offrant le programme d'éducation internationale au secondaire, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Plan stratégique
2014-2018 –
Adoption pour
consultation**

CC13/14-03-127

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan stratégique 2014-2018 de la CSMB (projet)
- C) Article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, doit se doter d'un quatrième plan stratégique;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2010-2014 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys prendra fin en juin 2014;

ATTENDU QUE l'ambition du plan 2010-2014 d'atteindre un taux de réussite de 76% chez les élèves âgés de moins de 20 ans en 2014 a déjà été dépassée;

ATTENDU QUE les mesures mises en place depuis 2010 ont permis de rencontrer les objectifs visés;

ATTENDU QUE le prochain plan stratégique 2014-2018 s'inscrit en continuité du plan précédent et que les enjeux des prochaines années ainsi que les choix stratégiques ont permis l'élaboration d'un projet de plan stratégique 2014-2018;

ATTENDU QUE le projet de plan stratégique 2014-2018 doit faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU la présentation du projet en comité plénier du Conseil des commissaires le 25 février 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de plan stratégique 2014-2018, aux fins de consultation;

De consulter les membres du comité consultatif de gestion, des comités régionaux de parents, du comité central de parents, des associations des cadres (ACÉOM, ACSQ), du comité consultatif aux élèves HDAA et des syndicats;

De fixer la période de consultation du 12 mars au 30 mai 2014;

De tenir une séance publique d'information le lundi 28 avril 2014;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à une séance du Conseil des commissaires de juin 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Bilan des activités du RORC
- B) Résolution #CC12/13-01-094

ATTENDU les dispositions de l'article 21.0.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics obligeant les organismes publics à nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles;

ATTENDU QU'en date du 15 janvier 2013, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, par la résolution #CC12/13-01-094, a nommé Madame Dominique Bégin, régisseuse au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire – Secteur de la vérification interne, comme responsable de l'observation des règles contractuelles;

**Dépôt du bilan
des activités du
responsable de
l'observation des
règles
contractuelles
(RORC)**

CC13/14-03-128

ATTENDU le dépôt au Comité de vérification - Finances et organisation scolaire, le 18 février 2014, du bilan des activités du responsable de l'observation des règles contractuelles;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

De recevoir et de prendre acte du dépôt du bilan des activités du responsable de l'observation des règles contractuelles.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne souligne que les membres du Conseil sont invités à la concertation régionale. Les principaux sujets seront en lien avec l'augmentation de clientèle sur l'Île de Montréal et les effets sur les demandes de financement pour agrandissement et construction. Il s'agira probablement de la dernière participation officielle de la CSMB.

Elle mentionne également que vendredi le 7 mars 2014, elle a assisté à une rencontre avec les présidents des commissions scolaires Marie-Victorin et des Grandes-Seigneurie qui se désaffilient aussi de la FCSQ. Elle fait le point sur cette rencontre.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian mentionne que nous sommes présentement en pleine semaine de la francophonie et présente les faits saillants.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Comité exécutif
du 14 janvier
2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Participation au
1^{er} congrès
international en
éducation
entrepreneuriale
consciente, du 23
au 25 avril 2014,
au Centre de
congrès et
d'expositions de
Lévis**

Document déposé :

A) Programme – Informations pertinentes

ATTENDU que le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (RQÉEE), en partenariat avec l'Organisation internationale des écoles communautaires entrepreneuriales conscientes (OIECEC), tiendra un 1^{er} Congrès international en éducation entrepreneuriale consciente;

ATTENDU que le 1^{er} Congrès international en éducation entrepreneuriale consciente se tiendra du 23 au 25 avril 2014, au Centre de congrès et d'expositions de Lévis, sous le thème « *L'école au cœur de l'entrepreneuriat conscient* »;

CC13/14-03-129

ATTENDU que le RQÉEE tiendra au même moment son 15^e colloque;

ATTENDU la politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires - Frais de participation;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer le ou les commissaires suivants :

- Madame Denise Rochefort;
- Madame Sarita Benchimol;
- Madame Suzanne Marceau, commissaire substitut;

pour participer au 1^{er} congrès international en éducation entrepreneuriale consciente, du 23 au 25 avril 2014, au Centre de congrès et d'expositions de Lévis, sous le thème « *L'école au cœur de l'entrepreneuriat conscient* »;

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que le ou les commissaires délégués remettent à la présidente, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

Que le ou les commissaires délégués remettent, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivant la fin de l'activité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Information de la présidence

Madame Diane Lamarche-Venne fait part de ses récentes activités.

Elle souligne l'élection de madame Abi Koné à la présidence du Comité exécutif. Elle remercie madame Taki Kérimian pour son intérim, laquelle demeure vice-présidente du Comité exécutif.

Information du directeur général

Monsieur Yves Sylvain fait état de ses contacts récents avec le MELS.

• **Mission au Bénin**

Il fait un bref survol du propos de la CSMB avec cette délégation, dans le contexte de la posture internationale de la CSMB.

- **Évolution
du Service
des
ressources
matérielles**

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
28 janvier au 24
février 2014**

**Réalisation des
mandats de
vérification
interne de l'année
2013 et mandats
de vérification
interne pour
l'année 2014**

**Ajournement de
la séance**

CC13/14-03-130

**Ajournement du
25.03.2014**

Monsieur Sylvain expose la réflexion poursuivie entre madame Line Girard, monsieur Ayaz Poundja et lui-même. Il fait une brève présentation de la posture envisagée.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Madame Diane Lamarche-Venne présente le dossier.

ADVENANT 20 h 58, SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance au 25 mars 2014, à 19 heures.

ADVENANT **CE MARDI VINGT-CINQUIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, la séance du 11 mars 2014 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Claude Cuillierier; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Nathalie Morin; monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Richard Guillemette, directeur général par intérim; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

En l'absence de la présidente, madame Suzanne Marceau, vice-présidente, préside la séance et la déclare ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-03-131

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

A) ...

B) ...

C) ...

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

A) École Enfant-Soleil – Projet d'agrandissement - Octroi du contrat de construction

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

8.2 Planification stratégique

B) ...

8.3 Vérification interne et reddition de compte

A) ...

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) ...

F) ...

11. GÉNÉRALITÉ

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

B) ...

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE **PROPOSITION ADOPTÉE.**

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

École Enfant- Soleil – Projet d'agrandissement - Octroi du contrat de construction

CC13/14-03-132

Documents déposés :

A) Sommaire

B) Sources de financement Enfant-Soleil

C) Lettre du MELS

D) Résolution 13/14-10-039

E) Résolution 13/14-02-066

F) Analyses d'admissibilité par le secteur des
approvisionnements – préachats

G) Analyses de conformité réalisée par les professionnels –
préachats

H) Analyse d'admissibilité et de conformité par les
professionnels - construction

I) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-
2007

Monsieur Ayaz Poundja explique le dossier et répond aux questions des commissaires.

Monsieur Jean-Marc Crête profite de l'occasion pour faire remarquer que les dossiers du service des ressources matérielles sont rarement examinés, au préalable, par le Comité de vérification – finances et organisation scolaire.

Il demande à ce que les dossiers du service des ressources matérielles reviennent, de façon statutaire, au Comité de vérification – finances et organisation scolaire pour analyse préalable et recommandation.

ATTENDU QUE, le 6 mai 2013, le MELS a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école Enfant-Soleil;

ATTENDU QU'en date du 1^{er} octobre 2013, par la résolution CC 13/14-10-039 le Conseil des commissaires a octroyé aux professionnels les contrats de services professionnels;

ATTENDU QUE, le 4 février 2014, conformément à la règle 120 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, le Comité exécutif a approuvé les plans relatifs au projet d'agrandissement de l'école primaire Enfant-Soleil;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement de l'école Enfant-Soleil doivent être complétés pour la rentrée 2014-2015, il était nécessaire, afin de respecter l'échéancier très serré, de procéder au préachat des biens suivants : murs rideaux, structure d'acier, panneaux de béton préfabriqués, conduites en béton pour le bassin de rétention;

ATTENDU QUE, le 10 février 2014, des appels d'offres publics ont été publiés sur le Système électronique d'appel d'offres public (SEAO) relativement au préachat de murs rideaux, de structure d'acier, de panneaux de béton préfabriqués et de conduites en béton pour le bassin de rétention;

ATTENDU QUE, le 21 février 2014, un appel d'offres public a été publié sur le SEAO relativement à l'octroi du contrat de construction, lequel appel d'offres prévoit que l'adjudicataire devra assumer la totalité de la responsabilité des contrats de préachat, y compris la responsabilité du paiement;

ATTENDU QUE, le 26 février 2014, dans le cadre de l'appel d'offres concernant le préachat des murs rideaux, un seul soumissionnaire a déposé une soumission, et que, suite à l'ouverture de la soumission déposée par Groupe Lessard inc., celle-ci s'est avérée admissible et conforme, et ce, pour un montant total de 1 049 600,00 \$ (taxes exclues);

ATTENDU QUE, le 26 février 2014, dans le cadre de l'appel d'offres concernant le préachat de structure d'acier, suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 26 février 2014, à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Robin inc., et ce, pour un montant total de 358 235,00 \$ (taxes exclues);

ATTENDU QUE, le 26 février 2014, dans le cadre du préachat de panneaux de bétons préfabriqués, un seul soumissionnaire a déposé une soumission, et que, suite à l'ouverture de la soumission déposée par Bétons préfabriqués du Lac Inc., celle-ci s'est avérée admissible et conforme, et ce, pour un montant total de 224 000,00 \$ (taxes exclues);

ATTENDU QUE, le 26 février 2014, dans le cadre du préachat de conduites en béton pour le bassin de rétention, suite à l'ouverture des soumissions, à l'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Béton Brunet Ltée., et ce, pour un montant de 68 500,00 \$ (taxes exclues);

ATTENDU QUE, le 12 mars 2014, dans le cadre de l'appel d'offres de l'entrepreneur général, suite à l'ouverture des soumissions, à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Corporation de Construction Germano, et ce, pour un montant total de 6 143 926,00 \$ (taxes exclues), incluant les montants de préachat ci-dessus mentionnés;

ATTENDU QUE les deux préachats suivants, soit les murs rideaux au soumissionnaire Groupe Lessard inc. ainsi que les panneaux de béton préfabriqués au soumissionnaire Bétons préfabriqués du Lac inc. ont été autorisés par le Comité exécutif par sa résolution CE... conformément à la règle 125 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007, n'ayant reçu qu'une seule soumission conforme pour chacun de ses appels d'offres;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat de construction doit être autorisé par le Conseil des commissaires;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guylain Desnoyers, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion du contrat de construction à Corporation de Construction Germano pour un montant total de 6 143 926,00 \$ (taxes exclues), lequel contrat inclut les contrats de préachat suivants :

- Contrat de préachat des murs rideaux à Groupe Lessard inc. pour un montant de 1 049 600,00 \$ (taxes exclues);
- Contrat de préachat de structure d'acier à Robin inc., et ce, pour un montant de 358 235,00 \$ (taxes exclues);
- Contrat de préachat de panneaux de bétons préfabriqués à Bétons préfabriqués du Lac Inc. pour un montant de 224 000,00 \$ (taxes exclues);

- Contrat de préachat de conduites en béton pour le bassin de rétention à Béton Brunet Ltée, pour un montant de 68 500,00 \$ (taxes exclues);

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 05, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général